

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 033-213304470-20260325-005_002_2026-AI

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU



Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton de COUTRAS

Commune de
SAINT MEDARD DE GUIZIERES



Réf. : 077-2026

République Française

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE
SIGNATURE AU 1^{ER} ADJOINT**

Madame Camille VALENTE DE MATOS

Réf. 005-002-2026

Le Maire de la Commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n° 021-2026 du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner des délégations de fonctions et de signature aux adjoints au Maire,

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Camille VALENTE DE MATOS, 1^{er} Adjointe, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- L'animation municipale, les fêtes et cérémonies municipales, l'organisation de foires et d'expositions, en relation avec le 5^{ème} adjoint (programmation et élaboration des cérémonies et animations de la ville, signe divers courriers et engage les démarches administratives avec les services municipaux compétents),
- Organisation et mise en place sur le plan administratif et technique des manifestations municipales, étude et suivi.
- Animation de la Ville – vie associative (participation à l'élaboration des projets d'animation de la ville en lien avec les associations communales, administre les dossiers communaux des associations), en relation avec le 4^{ème} adjoint,
- Marché communal (Organisation, mise en place et suivi du marché communal, relations avec les commerçants) en relation avec le 5^{ème} adjoint

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 033-213304470-20260325-005_002_2026-AI

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU



- Site Municipal et Panneaux d'Informations (démarches et signature des documents en lien avec l'information, mise à jour du site et du panneau lumineux en lien avec les services municipaux et gestionnaires).
- Communication (affiches, banderoles)
- Signature de tout acte administratif courant du service d'urbanisme : courriers usuels, attestations, certificats d'urbanisme, certificats de conformité, arrêtés de voirie, autorisation d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable et DIA)
- Ecole-Enfance-Jeunesse : modalité de fonctionnement des services
- Bibliothèque : fonctionnement et prestations
- Mise à disposition des salles municipales (signature des conventions)
- Piscine/Camping : Gestion et organisation du fonctionnement
- Autorisations administratives en matière de police des opérations funéraires (fermeture de cercueil, inhumation, crémation et exhumation, placement dans une sépulture, scellement sur un monument funéraire, dépôt dans une case de columbarium d'une urne et dispersion des cendres).

Article 2 :

Cette délégation entraînera délégation de signature des documents relatifs aux domaines énumérés ci-dessus.

La signature de Madame Camille VALENTE DE MATOS, des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

Article 3 :

Le Maire de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Sous-Préfet de Libourne.
Monsieur le Trésorier de Coutras.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint Médard de Guizières, le 25 mars 2026

Notifié à
Mme VALENTE DE MATOS
Le
Signature

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU